

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 18**

**Votants : 19**

**Délibération N° 051-2026**

**Participation financière  
des familles à des  
sorties ou activités péri  
et extra scolaires hors  
cadre de l'ALSH  
Ribambelle**

L'an deux mil vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 14 avril 2026

**Présents :**

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Marie RAYNAUD, Mme Christine BOUILHAC, Mme Morgane BAYLE, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Lydie MACQUER et Mme Marion BOUYSSSE, M. Fabien MATHIEU, M. Philippe DUPUY, M. Pierre FOURCHES, M. Charles ORLIANGES, M. Pierre TRESMONTAN, M. Jean -Yves BUCHERAUD, M. Julien DE SOUSA, M. Jean-Michel LEYRIS et M. Jean- Jacques ABBELLA.

**Absents excusés :**

Mme Carinne SEGRETAIN, donne procuration à Mme Laure CAPY

**Secrétaire de Séance** : M. Jean-Yves BUCHERAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet pédagogique du centre,  
Considérant la volonté du centre de proposer des activités variées et de qualité, incluant des sorties et des interventions extérieures,  
Considérant que certaines de ces activités engendrent des coûts spécifiques pour la structure,

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de son fonctionnement, le centre organise régulièrement des sorties et activités spécifiques (sorties culturelles, sportives, ateliers encadrés par des intervenants extérieurs, etc.). Certaines de ces actions nécessitent une participation financière complémentaire afin de couvrir tout ou partie des frais engagés (transport, billetterie, prestations, matériel, etc.).

Ces activités et sorties seront proposées sur inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

Après en avoir délibéré et avoir précédé au vote

Pour 19      Abstention 0      Contre 0

Il est décidé :

D'autoriser la mise en place d'une participation financière des familles pour certaines sorties et/ou activités organisées par le centre ;

De préciser que cette participation sera demandée uniquement pour les activités générant un surcoût pour la structure ;

De fixer les montants de participation au cas par cas, en fonction du coût réel de l'activité ;

De conditionner l'accès à ces activités à une inscription préalable;

De prévoir une information claire des familles en amont (nature de l'activité, coût, modalités d'inscription) ;

D'indiquer que ces activités restent facultatives.

La présente délibération prend effet à compter de sa date d'adoption.

Le conseil municipal charge le maire de la bonne exécution de cette motion

"Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 16 avril 2026"

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire, Laure CAPY**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'C' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.